

PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 18 février 2011

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

N° 22 / 2011

Le préfet

à

- **Monsieur le président du conseil général de l'Allier**
- **Monsieur le président du conseil régional**
- **Mesdames et messieurs les maires du département**
- **Mesdames et messieurs les président(e)s des établissements publics
de coopération intercommunale à fiscalité propre**
- **Mesdames et messieurs les présidents de syndicats intercommunaux
et de syndicats mixtes**
- **Monsieur le président de l'association départementale
Des maires et des présidents de communautés**

**Messieurs les sous-préfets de Montluçon et de Vichy
(en communication)**

Objet : renouvellement par élections de la commission départementale
de la coopération intercommunale (CDCI)

Pièce jointe : Une copie de mon arrêté de ce jour

Suite à la promulgation de la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le législateur a décidé que la commission départementale de la coopération intercommunale devait être renouvelée dans les trois mois suivant la publication de cette loi.

Je vous fais parvenir ci-joint une copie de mon arrêté fixant la nouvelle répartition des sièges découlant du décret d'application n°2011-122 du 28 janvier 2011, ainsi que les dates et les modalités des élections qui doivent avoir lieu d'ici le 16 mars au plus tard.

L'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes aura lieu par correspondance. L'ensemble de ces cinq collèges sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

.../...

J'adresserai prochainement le matériel de vote aux électeurs des différents collèges concernés dès que les listes de candidatures auront été déposées à la préfecture dans le délai imparti, soit postérieurement **au 25 février 2011**.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, il est possible de désigner, sans élection, les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes lorsqu'une seule liste de candidatures a été déposée par l'association départementale des maires et qu'il n'y a aucune autre candidature individuelle ou collective.

Si tel était le cas, il ne sera bien évidemment pas procédé à l'envoi du matériel électoral aux électeurs concernés et les résultats seraient proclamés par arrêté d'ici le 16 mars prochain au plus tard.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,

signé
Christian MICHALAK

**ARRETE N° 411 / 2011 en date du 18 février 2011
fixant la composition, la répartition des sièges au sein
de la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.)
en formations plénière et restreinte**

et

**arrêtant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes,
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats
(intercommunaux et mixtes) à cette commission**

**LE PREFET DE L'ALLIER
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales
du 16 décembre 2010 ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la
composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération
intercommunale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment
ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral, modifié, n°2522/2008 en date du 25
juin 2008 fixant la composition de la commission départementale de la coopération
intercommunale de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2009 donnant
délégation de signature à Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1er : La formation plénière de la commission départementale de la coopération
intercommunale de l'Allier qui sera instituée en application des articles susvisés du code
général des collectivités territoriales, dans leur rédaction issue de la loi n°2010-1563 de
réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, comprendra **42 membres** :

représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	7 sièges (dont 2 sièges pour celles situées en zone de montagne)
représentants des cinq communes les plus peuplées du département	5 sièges (dont 1 siège pour celle située en zone de montagne)
représentants des autres communes	5 sièges

représentants des EPCI à fiscalité propre	17 sièges (dont 4 sièges pour ceux situés totalement ou partiellement en zone de montagne)
représentants des syndicats (intercommunaux et mixtes)	2 (dont 1 siège pour ceux situés totalement ou partiellement en zone de montagne)
représentants du conseil général	4 sièges
représentants du conseil régional	2 sièges

Article 2 : La formation restreinte de la commission départementale de coopération intercommunale de l'Allier comprend **14 membres** :

- 9 représentants des communes élus au sein du collège des représentants des communes dont 2 représentants les communes de moins de 2 000 habitants
- 4 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- 1 représentant des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

Ces membres sont élus, lors de la séance d'installation de la commission départementale de coopération intercommunale, dans les conditions prévues aux articles R.5211-31 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Sont électeurs :

1/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 1**.

2/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des cinq communes les plus peuplées du département : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 2**.

3/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des autres communes : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 3**.

4/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : les présidents de ces établissements dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 4**.

5/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes : les présidents de ces établissements dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 5**.

Cette liste pourra être actualisée jusqu'au **2 mars 2011**.

Article 4 : Les listes de candidatures présentées par collège électoral devront être déposées à la préfecture de l'Allier (direction des relations avec les collectivités territoriales – pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation) par le candidat tête de liste ou son mandataire dûment désigné, à partir **du lundi 21 février 2011 à 8 heures 30** jusqu'au **mardi 22 février 2011 17 heures, de 8 H 30 à 12 H et de 13H45 à 17 H**.

Si des listes déposées dans ce délai n'étaient pas complètes, un délai supplémentaire, aux mêmes horaires, de trois jours reste ouvert, c'est-à-dire **du mercredi 23 février 2011 à partir de 9 heures jusqu'au vendredi 25 février 2011 jusqu'à 17 heures.**

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- pour les 3 collèges des représentants des communes : les candidats doivent avoir la qualité de **maire, d'adjoint au maire ou de conseiller municipal.**
- pour le collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et celui des représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes, la qualité de **délégué** est requise pour se porter candidat.

Article 5 : Le scrutin sera organisé selon les modalités suivantes :

I. La présentation des candidatures :

Les listes de candidatures devront être complètes, c'est-à-dire comporter un nombre de candidats de cinquante pour cent supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir dans le collège concerné. Elles devront également respecter la proportion de candidats représentant les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes situés en tout ou partie dans des zones de montagne par rapport à la totalité des communes ou groupements concernés.

Ces listes mentionneront dans l'ordre de présentation des candidats leurs nom, prénom, qualité et date de naissance.

Nul ne pourra être candidat au titre de plusieurs collèges.

II. Les instruments de vote :

Les candidats ou leur mandataire devront remettre à la préfecture, **au plus tard le mercredi 2 mars 2011 à 16 heures**, les bulletins de vote (si possible au format 21 x 14,85 cm) comportant l'indication du collège électoral concerné et, dans l'ordre de présentation de la liste, les noms, prénoms et qualité des candidats.

Les services de la préfecture adresseront à chaque électeur, les instruments de vote nécessaires (enveloppes), **au plus tard le vendredi 4 mars 2011.**

III. Le vote

L'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes aura lieu par correspondance. L'ensemble des ces cinq collèges sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La date limite de dépôt ou de réception postale à la préfecture de l'Allier des enveloppes contenant les votes des électeurs est fixée au **lundi 14 mars 2011 à 17 heures et s'effectuera dans les conditions suivantes :**

- Le dépôt des votes s'effectuera à la direction des relations avec les collectivités territoriales – pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation, contre récépissé, de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, du lundi au vendredi inclus.

- Les votes acheminés par voie postale devront être adressés sous pli fermé à la préfecture (direction des relations avec les collectivités territoriales – pôle d’appui à l’intercommunalité et à la décentralisation), **sous double enveloppe** (la petite enveloppe de vote contenant le bulletin de vote doit être insérée dans l’enveloppe spécifique mentionnant le collègue concerné et, au dos, le nom et la qualité de l’électeur).

IV. Le dépouillement

En application de l’article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, il est possible de désigner, **sans élection**, les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes. En effet, cette possibilité existe lorsqu’une seule liste de candidatures a été déposée par l’association départementale des maires et qu’il n’y a aucune autre candidature individuelle ou collective.

Si tel n’est pas le cas, le dépouillement sera effectué par la commission mentionnée à l’article R.5211-25 du code général des collectivités territoriales, le **mardi 15 mars 2011 à 14 h 30 à la préfecture**.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Montluçon et de Vichy, les maires des communes du département, les présidents d’établissements publics de coopération intercommunale, les présidents de syndicats mixtes, le président du conseil régional, le président du conseil général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté. Il sera affiché avec ses annexes à la préfecture comme dans les sous-préfectures et disponible sur le site internet des services de l’Etat dans l’Allier (www.allier.pref.gouv.fr à la rubrique « Collectivités territoriales » - intercommunalité).

Moulins le 18 février 2011

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,

signé
Christian MICHALAK



PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 18 février 2011

Affaire suivie par Mlle Delaplace
Tél. 04 70 48 33 72
christine.delaplace@allier.gouv.fr

ELECTIONS COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

COLLEGE ELECTORAL N°1

Maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale départementale

Nom de la commune	Maire
AGONGES	JUGE Guy
ANDELAROCHE	RICHARD Pascale
ARCHIGNAT	BINON Isabelle
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques
ARPHEUILLES-SAINT- PRIEST	LAMOINE Jean-Paul
ARRONNES	SZYPULA François
AUBIGNY	BRUNOL Michel
AUDES	BOULADE Serge
AUROUËR	BORDE Alain
AUTRY-ISSARDS	LALOUÉ Jean-Pierre
AVRILLY	DELORME Claudette

BAGNEUX	VENIAT Yves
BARBERIER	PORNIN Claude
BARRAIS-BUSSOLLES	DELORME Aimé
BAYET	DANIEL Bernard
BEAUNE-D'ALLIER	CONSTANT Didier
BEGUES	BEAUMET Georges
BELLENAVES	BIDET Dominique
BERT	CAILLAULT Jacques
BESSON	PAGNON Jean
BEZENET	PIQUANDET Daniel
BILLEZOIS	PLANCHE Yves
BILLY	VERRON René
BIOZAT	GUETAUD Daniel
BIZENEUILLE	ROUSSEAU Alain
BLOMARD	TABUTIN Daniel
BOST	CATARD Christian
BOUCE	FAVIER Roselyne
BRAIZE	LALEVEE Solange
BRANSAT	BOIVIN Maurice
BRESNAY	IBERT Gilles
BRESSOLLES	COULON Claude
BUSSET	AURAMBOUT Michel
CESSET	MASSE Guy
CHAMBERAT	MARTIN Pierre
CHAMBLET	CHANIER Alain
CHANTELLE	BIDAUD André
CHAPEAU	BRENON Pierre
CHAPPES	SOMMEILLER Liliane
CHAREIL-CINTRAT	DANDOLO Marc

CHARMEIL	PETILLAT Andrée-Claude
CHARMES	SEGUIN André
CHARROUX	GILIBERT Jacques
CHASSENARD	LASSOT Michel
CHATEAU-SUR-ALLIER	MOSNIER Jean-Luc
CHATEL-DE-NEUVRE	MICHEL Bernard
CHATEL-MONTAGNE	DAVID Gauthier
CHATELPERRON	RATINIER André
CHATELUS	COLAS Philippe
CHATILLON	BILLON Simone
CHAVENON	DELSAUX Jean-Pierre
CHAVROCHES	VIROT Marcel
CHAZEMAIS	TABUTIN Michel
CHEMILLY	DESCHAUME René
CHEVAGNES	CHARRIER Philippe
CHEZELLE	MELON Alain
CHEZY	BORDE Michel
CHIRAT-L'ÉGLISE	BUBOISSET Nicolas
CHOUVIGNY	LEJEUNE Serge
CINDRE	GOBERT Patrick
COGNAT-LYONNE	MAZAL Raymond
COLOMBIER	BOULICOT Gilles
CONTIGNY	MASQUELET Dominique
COULANDON	DEGRANGE Patrick
COULANGES	MELIN Daniel
COULEUVRE	RONDET Daniel
COURÇAIS	JOULAUD Colette
COUTANSOUZE	JAMES Denis
COUZON	BLANCHET Eliane

CRECHY	BILLET Luce
CRESSANGES	BERR Véronique
CREUZIER-LE-NEUF	MONGARET Jean-Pierre
DENEUILLE-LES-CHANTELLE	LOUBEAU Dominique
DENEUILLE-LES-MINES	PAQUET Gérard
DEUX-CHAISES	BERTHON Jacques
DROITURIER	BILLAUD Rolland
ÉCHASSIERES	CHAMMARTIN Danièle
ESCUROLLES	MOULIN Jean-Pierre
ESPINASSE-VOZELLE	DELUNEL Isabelle
ESTIVAREILLES	PAILLERET Georges
ÉTROUSSAT	VERNAY Gilles
FERRIERES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean-Marcel
FLEURIEL	LAPLANCHE Gérard
FOURILLES	BUCHARLES Andrée
FRANCHESSE	DESURIER-LAFLEURIEL Isabelle
GANNAY-SUR-LOIRE	DEVEAU Bernadette
GARNAT-SUR-ENGIEVRE	MAITRE Joël
GENNETINES	PRUGNAUD Noël
GIPCY	VILLECHENON Denis
GIVARLAIS	LAPRUGNE Jean-Michel
GOUISE	LARUE Gérard
HERISSON	FAUREAU Bernard
HYDS	CHAMPOMIER Michel
ISLE-ET-BARDAIS	ARTIGAUD Daniel
ISSERPENT	SALLES Louis
JALIGNY-SUR-BESBRE	VINAY Pierre Henri

JENZAT	MATHIEU-PORTEJOIE Claire
LA CELLE	CONCHON Georges
LA CHABANNE	PERRET Jean-François
LA CHAPELAUDE	BRODIN Guillaume
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	GUY Jean-Louis
LA FERTE-HAUTERIVE	SARRAZIN Rolande
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre
LA PETITE-MARCHE	TURCAT Danielle
LAFELINE	SANVOISIN Yves
LALIZOLLE	MAGOT Jean-Claude
LAMAIDS	MEUNIER Noël
LANGY	CRUMIERE Martine
LAPRUGNE	DURAY Eric
LAVOINE	BARRAUD Jean-Dominique
LE BOUCHAUD	MERET Louis
LE BRETHON	LARAIZE Olivier
LE BREUIL	SAINT-ANDRE Michel
LE DONJON	CHARTIER Janine
LE MAYET-D'ÉCOLE	QUIQUANDON François
LE MONTET	JEUDY Jean-Pierre
LE PIN	BONNOT Raymond
LE THEIL	BOUDIGNON Rachel
LE VEURDRE	BERTHET Jacqueline
LE VILHAIN	DESCHAUME Jacques
LENAX	TULOUP Marie-Thérèse
LETELON	ELIAS Jacqueline
LIERNOLLES	GENILLON Raymond

LIGNEROLLES	SCHURCH Mireille
LIMOISE	THIERIOT Danièle
LODDES	SCHANEN Martine
LORIGES	MARCHAND Henri
LOUCHY-MONTFAND	JOSSELIN Antonin
LOUROUX-BOURBONNAIS	POIRIER Jany
LOUROUX-DE-BEAUNE	PRALOIS Pierre
LOUROUX-DE-BOUBLE	BOISSONNET Gérard
LOUROUX-HODEMENT	de LAMARLIERE Thierry
LUNEAU	CHARRONDIERE Albert
MAGNET	TRIBOULET René
MAILLET	GUILLET Elie
MALICORNE	SAVY André
MARCENAT	LAVRIL Georges
MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	CHITO Christian
MARIGNY	PRUGNEAU Philippe
MARIOL	EYMARD Nicole
MAZERIER	CHABRIDON Patrick
MAZIRAT	GAGNIERE Lucette
MEAULNE	DELANOY Pierre-Marie
MEILLARD	SIMON Yves
MEILLERS	PAGLIAI Jean-Marie
MERCY	NOEL Yves
MESPLES	LHOPITEAU Alain
MOLLES	DUMONT Christophe
MONESTIER	GUILLAUMIN Alain
MONETAY-SUR-ALLIER	BEYLOT René
MONETAY-SUR-LOIRE	BOUILLON Bernard

MONTAIGUËT-EN-FOREZ	BECAUT Henri
MONTAIGU-LE-BLIN	MARTIN Christine
MONTBEUGNY	CHARMETANT Guy
MONTCOMBROUX-LES-MINES	TOGNON Claire
MONTEIGNET-SUR-L'ANDELOT	PANNETIER Annie
MONTILLY	PINET Didier
MONTOLDRE	VERDIER H��l��ne
MONTORD	AMY Jacques
MONTVICQ	DEMURE Ren��
MURAT	PHILIPPE Bernard
NADES	BUVAT Henri-Claude
NASSIGNY	CIOFOLO G��rard
NAVES	ROGACKI Jean-Pierre
NEUILLY-EN-DONJON	FAVIER Daniel
NEURE	CHAMIGNON Jean-Claude
NIZEROLLES	CHARASSE Mich��le
NOYANT-D'ALLIER	LAFAY Michel
PARAY-LE-FRESIL	RENAUD G��rard
PARAY-SOUS-BRIAILLES	JOURNET Gilles
PERIGNY	DESSERT Claude
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	THEVENOUX Pascal
PO��ZAT	BLANCHETETE Guy
POUZY-MESANGY	THOLLET Nicolas
REUGNY	LACHASSAGNE Alice
ROCLES	BOUGEROLLE Robert
RONGERES	ALLEGRE Daniel

RONNET	LAGRANGE Monique
SAINT-ANGEL	VENIANT Jean-Marc
SAINT-AUBIN-LE-MONIAL	LECOMTE Guy
SAINT-BONNET-DE-FOUR	CHAPELIER Bernard
SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	DEFAY Anne-Marie
SAINT-BONNET-TRONÇAIS	GAUBERT Alain
SAINT-CAPRAIS	de NICOLAY Marie
SAINT-CHRISTOPHE	WALRAET Françoise
SAINT-CLEMENT	BOFFETY Fernand
SAINT-DESIRE	COFFIN Denis
SAINT-DIDIER-EN-DONJON	DESBOIS François
SAINT-DIDIER-LA-FORET	LAVEST Claude
SAINT-ÉLOY-D'ALLIER	DUMONTET Bertrand
SAINT-ENNEMOND	LEFEBVRE Jean-Claude
SAINTE-THERENCE	PINTON Georges
SAINT-ÉTIENNE-DE-VICQ	POTHIER Jean-Claude
SAINT-FARGEOL	CHAROBERT Paulette
SAINT-FELIX	BEURRIER Daniel
SAINT-GENEST	MAIRE Patrick
SAINT-GERAND-DE-VAUX	FOUGEROUZE Annie
SAINT-GERAND-LE-PUY	CADORET Xavier

SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	PINFORT Robert
SAINT-HILAIRE	GUIOT Olivier
SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE	POIGNANT Bernard
SAINT-LEON	LAFAYE Christian
SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY	BRUNOL Norbert
SAINT-LOUP	CLAVEAU Régis
SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	POMMIER Jacques
SAINT-MARCEL-EN-MURAT	VALETTE Bernard
SAINT-MARTIN-DES-LAIS	BARDET Louis
SAINT-MARTINIEN	MERVAUX Marie-Pascale
SAINT-MENOUX	DUPONT Michel
SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	BLETTY Jacques
SAINT-PALAIS	PHILIPPON Arlette
SAINT-PIERRE-LAVAL	COLLANGES Yves
SAINT-PLAISIR	THEVENOUX Didier
SAINT-PONT	PRADE Pierre
SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE	BACCONIER Gérald
SAINT-PRIEST-D'ANDELOT	BOURGUIGNON Françoise
SAINT-PRIEST-EN-MURAT	MERITET Michel
SAINT-PRIX	HANGARD Didier
SAINT-SAUVIER	MOREL Marie-Thérèse

SAINT-SORNIN	PETIOT Gérard
SAINT-VOIR	COLLIN Jean-Luc
SALIGNY-SUR-ROUDON	VENIANT Jean-Marc
SANSSAT	PRISSETTE Catherine
SAULCET	GAUDON Bernard
SAULZET	HUMBERT Jean-François
SAUVAGNY	FENOUILLET Gérard
SAZERET	ALLOIN Viviane
SERBANNES	POURCHON Raymond
SERVILLY	DAJOUX Georges
SEUILLET	HENRY Michèle
SORBIER	PUJOS Henri
SUSSAT	LE ROY Guy
TARGET	BERTHON André
TAXAT-SENAT	DUMAS Michel
TEILLET-ARGENTY	GERINIER André
TERJAT	MICHARD Claude
THENEUILLE	DERET Jean
THIEL-SUR-ACOLIN	DIFFER Eric
THIONNE	CHERASSE Jean-Paul
TORTEZAIS	PERRET Jean-Jacques
TREBAN	BALLY Robert
TREIGNAT	BOUCHAUVEAU Michel
TRETEAU	DELECRAY Huguette
TREZELLES	PILLOT Jacques
TRONGET	DETERNES Alain
URÇAY	SAUPIC Bernard
USSEL-D'ALLIER	COURTINAT Georges
VALIGNAT	BAUDET Jean-Charles

VALIGNY	RENAUD Daniel
VARENNES-SUR-TECHE	BERRAT Gilles
VAUMAS	CURY Régis
VAUX	PREVOST Richard
VEAUCE	DESSALLE Marcelle
VENAS	MASSET Bernard
VERNEIX	BROCARD Lionel
VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS	CHEGUT Gérard
VERNUSSE	TOURRET Chantal
VICQ	HENRY Jean-François
VIEURE	THEVENIN Serge
VILLENEUVE-SUR-ALLIER	CHAVIGNON René
VIPLAIX	DUMONTET Jean-Michel
VITRAY	LAMARQUE Robert
VOUSSAC	ROCHE Alain
YGRANDE	THOMAS Pierre

Vu pour être annexé à mon arrêté n°411/2011 du 18 février 2011

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché, chef de bureau

signé
Joël ROUCHEZ

PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 18 février 2011

Affaire suivie par Mlle Delaplace
Tél. 04 70 48 33 72
christine.delaplace@allier.gouv.fr

ELECTIONS COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

COLLEGE ELECTORAL N°2

Maires des cinq communes les plus peuplées du département

Nom de la commune	Maire
Montluçon	DUGLERY Daniel
Vichy	MALHURET Claude
Moulins	PERISSOL Pierre-André
Cusset	BARDET René
Yzeure	CHAMBEFORT Guy

Vu pour être annexé à mon arrêté n°411/2011 du 18 février 2011

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché, chef de bureau

signé
Joël ROUCHEZ

PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 18 février 2011

Affaire suivie par Mlle Delaplace
Tél. 04 70 48 33 72
christine.delaplace@allier.gouv.fr

ELECTIONS COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

COLLEGE ELECTORAL N°3

**Maires des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale
départementale et autres que les cinq les plus peuplées**

Communes	Maires
DOMERAT	MALBET Marc
BELLERIVE-SUR-ALLIER	GUERRE Jean-Michel
COMMENTRY	GABY Jean-Louis
GANNAT	HUGUET Louis
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE	COULON Bernard
DESERTINES	DUBUISSON Lucien
AVERMES	DENIZOT Alain
VARENNES-SUR-ALLIER	COURTADON Pierre
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	GUYOT Michel
CREUZIER-LE-VIEUX	TULOUP Jean-Claude
LAPALISSE	de CHABANNES Jacques
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	VERNISSE Pascal
NERIS-LES-BAINS	de PIN Jean-Claude
SAINT-YORRE	LEVILLAIN Roger
ABREST	BOCH Christian
BOURBON-L'ARCHAMBAULT	BELIEN Jacky
HURIEL	BOURICAT Gérard
PREMILHAT	POZZOLI Bernard
COSNE-D'ALLIER	ROUSSAT Daniel
VENDAT	DOUCHET-PARDO Encarnation
LURCY-LEVIS	BOURDIER Jacques
SAINT-VICTOR	DILLARD Bernard
SOUVIGNY	SOTEAU Christian
LE VERNET	ARGOUT Patrick
NEUVY	BAY Gilles
VALLON-EN-SULLY	KEMIH Mohammed

LE MAYET-DE-MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude
TREVOL	TOURRET Gilles
SAINT-REMY-EN-ROLLAT	MARTINET Jean-Claude
BEAULON	LOGNON Alain
LUSIGNY	JARDIN André
MONTMARAULT	MATHONNIERE René
DIOU	LABILLE Christian
BESSAY-SUR-ALLIER	SIMON Michel
CERILLY	FILIAT Olivier
NEUILLY-LE-REAL	GONNOT Lucien
VILLEFRANCHE-D'ALLIER	ROJOUAN Bruno
BRUGHEAS	SOALHAT Guy
DURDAT-LAREQUILLE	BOUGEROLLE Jean-Pierre
ÉBREUIL	DUBOISSET Didier
VILLEBRET	GUILLEMARD Hubert
QUINSSAINES	DUCOURTIOUX Bernard
DOYET	JEUGE Jean-Marc
BROUT-VERNET	HOUBE Pierre
LAVAUT-SAINTE-ANNE	TRIKI Samir
MOLINET	FLEURY Roland
TOULON-SUR-ALLIER	BARDET Chantal
AINAY-LE-CHATEAU	MILAVEAU Stéphane
BUXIERES-LES-MINES	OLIVIER François
HAUTERIVE	CORRE Didier

Vu pour être annexé à mon arrêté n°411/2011 du 18 février 2011

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché, chef de bureau

signé
Joël ROUCHEZ

PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 18 février 2011

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

ELECTIONS COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

COLLEGE ELECTORAL N°4

Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

	PRESIDENT	DENOMINATION
M.	DUGLERY Daniel	Communauté de l'Agglomération montluçonnaise
M.	GUERRE Jean-Michel	Communauté d'Agglomération de Vichy
M.	PERISSOL Pierre-André	Communauté d'Agglomération de Moulins
M.	BERRAT Gilles	Communauté de Communes Le Donjon - Val Libre
M.	BOUDOT Xavier	Communauté de Communes en Bocage bourbonnais
M.	CADORET Xavier	Communauté de Communes Varennes - Forterre
M.	CHERASSE Jean-Paul	Communauté de Communes Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise
M.	CHITO Christian	Communauté de Communes du Pays de Marcillat en Combraille

M.	CIOFOLO Gérard	Communauté de Communes du Val de Cher
M.	COIGNET François	Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage bourbonnais
M.	COULON Bernard	Communauté de Communes en Pays saint pourcinois
M.	DAJOUX Georges	Communauté de Communes du Pays de Lapalisse
M.	DERIOT Gérard	Communauté de Communes du Pays de Tronçais
Mme	DESSALE Marcelle	Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble
Mme	DEVEAU Bernadette	Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne bourbonnaise
M.	GABY Jean-Louis	Communauté de Communes Commentry - Néris les Bains
M.	HUGUET Louis	Communauté de Communes du Bassin de Gannat
M.	ROJOUAN Bruno	Communauté de Communes de la Région de Montmarault
M.	SIMON Yves	Communauté de Communes Bocage sud
M.	SZYPULA François	Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
M.	TABUTIN Michel	Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Vu pour être annexé à mon arrêté n°411/2011 du 18 février 2011

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché, chef de bureau

signé
Joël ROUCHEZ

PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
 COLLECTIVITES TERRITORIALES**
 Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
 dotations de l'Etat, intercommunalité
 Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
 Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 18 février 2011

Affaire suivie par Mme Guiroux
 Tél. 04 70 48 33 65
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

ELECTIONS COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

COLLEGE ELECTORAL N°5

Présidents des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

M. BOUCHUT Christian	SI pour l'Aménagement et la Gestion d'un Terrain de Camping
M. THOMAS Pierre	Syndicat Intercommunal Centre Bocage
M. PREVOST Richard	SI pour l'Entretien et le Maintien en Eau du Canal de Berry
M. CHITO Christian	SIVU du Centre de Sarcelles - Marcillat en Combraille
M. LABILLE Christian	SIAD du secteur de Dompierre sur Besbre
M. TOURRET Gilles	SIVOM d'Aménagement et de Développement du secteur Nord Bourbonnais
M. GONNOT Lucien	♣ SI du Canton de Neuilly le Réal
M. BERRAT Gilles	♣ Syndicat Têche et Besbre
M. RIBAUD Jean-Louis	SI Scolaire du CEG de Bourbon l'Archambault
Mme METENIER Séverine	SI de Gestion du Collège de Lurcy Lévis
Mme MANTIN Marie-Noëlle	♣ SIESS du CEG de Tronget
M. DEPRAS Bruno	SIESS du Collège de Bézenet - Doyet
M. DERIOT Gérard	SIESS du CEG de Cérilly
M. CIOFOLO Gérard	SIESS du CEG de Vallon en Sully
Mme BALICHARD Valérie	SIESS du Collège de Montmarault
M. POIRIER Jany	Syndicat intercommunal d'équipements sportifs et de transports (SIEST) de Cosne d'Allier
M. PAULI Robert	SIESS du CES de Désertines
M. BIDET Dominique	SIESS du CEG de Bellenaves
Mme SCHANEN Martine	SIVOS de la Région du Donjon
M. CHERASSE Jean-Paul	♣ SIVOS de Jaligny sur Besbre
M. LEVILLAIN Roger	SI pour la Construction et la Gestion du Collège de Saint Yorre
M. COURTADON Pierre	SI à Vocation Générale Scolaire de Varennes sur Allier
Mme BOUCAUD Gisèle	SIVOP Contigny - Monétay sur Allier
Mme SERGERE Danielle	SIVOS Deneuille Lès Chantelle - Fleuriel - Monestier

Mme MERCIER Renée	SIRP de Pouzy Mésangy - Le Veurdre
Mme CHAPPES Marie-Claire	SIRP de Saint Léopardin d'Augy-Couzon
M. SIMON Yves	Syndicat RPI 2CLMT
Mme AUZELLE Bernadette	SIRP Buxières les Mines - Ygrande (SIRPBY)
M. BOIVIN Maurice	SIVOP de Bransat - Saulcet et Verneuil en Bourbonnais
Mme DESNAUDS Sylvette	SRPI Deux Chaises - Le Montet - Rocles
M. GALOPIER Michel	SIRP Coulevre - Valigny
M. JOSSELIN Antonin	SIRP des Communes de Cesset - Louchy Montfand - Montord
M. MAIRE Patrick	SIRP d'Arpheuilles Saint Priest - Ronnet et Saint Genest
M. DEBRADE Arnaud	SIRP des Communes de Chirat l'Eglise - Coutansouze - Louroux de Bouble et Echassières
Mme CLAME Marie-Line	SI pour la Gestion du Regroupement Pédagogique de Le Brethon - Le Vilhain - Saint Caprais
M. de LAMARLIERE Thierry	SIRP de Hérisson, Louroux Hodement et Venas
Mme MERVAUX Marie-Pascale	Syndicat de Regroupement Pédagogique Quinssaines - Saint Martinien - Lamais
M. PASSAT Laurent	SIRP Bizeneuille - Verneix
M. MOREAU Pierre	Syndicat de Regroupement Pédagogique Mazirat - La Petite Marche - Terjat
M. DUMONTET Jean-Michel	Syndicat de Regroupement Pédagogique Chambérat - Courçais - Mesples - Saint-Eloy d'Allier - Saint-Palais et Viplaix
Mme BINON Isabelle	Syndicat de Regroupement Pédagogique de Saint Sauvier - Archignat et Treignat
M. CROMARIAS Christian	Syndicat du Regroupement Pédagogique Saint Désiré - Audes - Chazemais
M. POIRIER Jany	Syndicat de Communes pour le Regroupement Pédagogique de Louroux Bourbonnais - Vieure
Mme DELVILLE Dany	SIRP de Beaune d'Allier et Hyds
Mme BALICHARD Valérie	SRPI concentré de la Région de Montmarault
M. ROZIER Jean-Jacques	SIVOS d'Escurolles
Mme ALBERT Elisabeth	SIVOS du secteur de Saint Germain des Fossés
Mme WALRAET Françoise	♣ SIVOSA de Saint Christophe - Saint Etienne de Vicq - Isserpent - Bost et Billezois
Mme DEFAY Anne-Marie	SIVOS Saint Bonnet de Rochefort - Charroux
Mme DAJOUX Sophie	Syndicat Intercommunal Scolaire de Lapalisse (SISCOL)
M. LABUSSIÈRE Jean-Jacques	♣ SIVOM à la carte Eau et Assainissement de la Sologne Bourbonnaise
M. BELIEN Jacky	♣ SIVOM Eau et Assainissement de Nord Allier
M. SOTEAU Christian	♣ SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier
M. CHITO Christian	SIAEP et d'Assainissement du Haut Cher
M. FAUREAU Bernard	♣ SIVOM Eau et Assainissement de Nord Rive Droite du Cher
M. GUYOT Michel	♣ SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier
M. BERRAT Gilles	♣ SIVOM à la carte Eau et Assainissement de la Vallée de la Besbre
M. LAPLANCHE Gérard	♣ SIVOM de Sioule et Bouble
M. AURAMBOUT Michel	♣ SIVOM de la Vallée du Sichon
M. BORDE Alain	SIAEP Rive Droite Allier

M. LICONNET Georges	SIAEP d'Arpheuilles Saint-Priest - Ronnet - Terjat
M. MARTINET Jean-Claude	SIAEP de Vendat - Charmeil - Saint Rémy en Rollat
M. PHILIPPE Bernard	♣ SI de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault
M. LEFAURE Bernard	SI pour l'Aménagement et l'Entretien des Voiries d'Accès du Parc Zoologique du PAL à Saint Pourçain sur Besbre
M. PINFORT Robert	SIVU des Bords de Sioule
M. BARRET Claude	SI de Défense contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet
M. RIBOULET Claude	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) du département de l'Allier
M. MICHEL Bernard	SI pour la Reconstruction des Bâtiments du Centre de Secours du secteur d'intervention de Châtel de Neuvre
M. PERRIER Alain	SIVU Centre de Secours du Montet
M. MAITRE Joël	SIVU pour la MARPA de Chevagnes
M. CORNE Christian	SI Thermal de l'Allier
M. KEMIH Mohamed	SI du Centre de Secours de Vallon en Sully et ses Environs
Mme GIRAUDET Laurette	Syndicat Intercommunal de Transport de la Région de Montmarault
M. MALBET Marc	SI pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'un foyer-logement pour personnes âgées dans l'Agglomération montluçonnaise
M. VIRLOGEUX Alain	SIROM du secteur de Lurcy Lévis
M. COURTADON Pierre	SI de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Sud Allier
M. GIRAUD René	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier (SICTOM Nord Allier)
M. JOURNET Gilles	Syndicat mixte de Villemouze
M. BONILLO Bernard	♣ Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03)
M. PIQUANDET Daniel	♣ SIVOM de la Région Minière
M. BOURDUT Claude	SIVOM Eau et Assainissement de la Rive Gauche du Cher
M. ROUSSAT Daniel	Syndicat de Production des Eaux du Cher
M. GIVERNAUD Michel	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement d'Ordures Ménagères de la Région montluçonnaise
M. DEVOS Daniel	SI de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Cérilly
M. KEMIH Mohamed	SM de ramassage des ordures ménagères du Val de Cher
M. DUGLERY Daniel	♣ SM du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
M. ROUSSAT Daniel	Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA)
M. BIDET Dominique	Syndicat Mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers et assimilés en Allier
M. BIDET Dominique	SM pour l'Aménagement Touristique du Bassin de Sioule
M. DERIOT Gérard	SM pour l'Aménagement Touristique de la Forêt de Tronçais et de sa Région
M. DE PIN Jean-Claude	SM pour la Mise en Valeur et la Sauvegarde du site gallo-romain de Cheberne à Nérès les Bains
M. PREVOST Richard	SM d'aménagement touristique du val de Cher

M. SZYPULA François	SM d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise
M. CHERASSE Jean-Paul	SM pour l'aménagement et la promotion touristique de la vallée de la Besbre, de la Sologne Bourbonnaise et du Donjon Val Libre

Vu pour être annexé à mon arrêté n°411/2011 du 18 février 2011

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché, chef de bureau

signé
Joël ROUCHEZ